

CAPC C Hors Métropole du 8 février 2011

Une CAPC s'est tenue pour affecter des agents dans le réseau hors métropole, voici le mouvement retenu :

Djibouti	Polynésie Française	Mayotte
Hervé Delassus muté au 1 ^{er} mai	Line Thiriet mutée au 15 mars	Richard Rouvier muté au 1 ^{er} juillet
Marie-Jeanne Martini mutée au 1 ^{er} septembre	Pierre Pouget muté au 15 mars	Joëlle Ichard mutée au 1 ^{er} juin
Bernard Rauzy en liste complémentaire N°1	Yan Sezille muté au 15 mars	Josiane Vernier en liste complémentaire N°1
Philippe Joly en liste complémentaire N°2	Cécile Finkel mutée au 15 mars	Catherine Lonjarret en liste complémentaire N°2
Jacques Vernizeau en liste complémentaire N°3	Monica Pavageau en liste complémentaire N°1	
	Josiane Vernier en liste complémentaire N°2	
	Jean-Marie Cruzel en liste complémentaire N°3	

Comme il avait été acté en groupe de travail, l'affectation des agents suite à l'appel à candidature se fait à l'ancienneté administrative, hormis dans le cas où les spécificités du poste feraient que l'agent qui viendrait normalement en rang utile serait mis en extrêmes difficultés professionnelles ou familiales par cette affectation. Dans ce cas, après débat en CAPC, sa candidature ne serait pas retenue.

Lors de la CAPC, les élus FO sont intervenus pour faire respecter ces règles car l'administration centrale envisageait de ne pas retenir un agent dont sa direction locale ne voulait pas le laisser partir suite à une mutation interne récente. Inacceptable à nos yeux, l'agent a été rétabli dans ses droits.

Votes :

Pour	Refus de vote
FO, CFTC	CGT, SNUI-SUD Trésor et CFTD

Les élus **F.O.-DGFIP** filière gestion publique en CAPC C :

Corinne Tuffin, Frédéric Cousigné, Eric Lamart et Christophe Randoing
Expert : Arya BOCQUET

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu